

Dans ce formulaire, toute expression désignant des personnes vise à la fois des hommes et des femmes.

1. Régime collectif – Régime d'épargne non enregistré : RENE Beneva

_ _ _ _ _ _ _	Nom du régime/groupe
N° de groupe	Nom de l'employeur ou de l'association

2. Identification de l'adhérent

N° d'employé			
Nom	Prénom	N° d'assurance sociale ¹	
_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	
A A A A M M J J J	Date de naissance		
Adresse (N°)	Rue	App.	Date de naissance
Ville	Province	Code postal	
Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	Poste	Courrier électronique
			Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
			Langue : <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français

1. Utilisé uniquement à des fins fiscales.

3. Rentier

Remplir cette section uniquement lorsque le rentier du RENE est différent de l'adhérent.

Nom	Prénom		
_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	
A A A A M M J J J	Date de naissance		
Adresse (N°)	Rue	App.	Date de naissance
Ville	Province	Code postal	
Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	Poste	Courrier électronique
			Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
			Langue : <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français

4. Répartition de placements pour la retenue sur le salaire

Si la répartition est déterminée par le groupe, veuillez ne pas remplir cette section, car l'information ne sera pas considérée.

Fonds Beneva :		
N° du fonds (voir liste des fonds Beneva)	Nom abrégé du fonds	Répartition (%)
Total		_____ %

Veuillez inscrire le code de tous les fonds de placement auxquels vous désirez affecter vos cotisations (voir liste des fonds Beneva). Indiquez le pourcentage applicable à chaque fonds distinct. La somme des pourcentages doit égaler 100 %.

En l'absence d'instructions de placement, les sommes reçues seront investies dans le fonds Beneva Marché monétaire Fiera Capital.
Cotisations forfaitaires et transferts provenant d'un autre régime
 À défaut de fournir des instructions de placement spécifiques pour les cotisations forfaitaires et les transferts, ceux-ci seront investis conformément à la répartition des cotisations régulières définie ci-dessus.
Pour un prélèvement préautorisé, remplir le formulaire de Programme d'achat préautorisé (PAP) (FRA683).

Réservé à Beneva

_ _ _ _ _ _ _
N° d'adhésion

Investissement
 Service à la clientèle • Tél. : 1 877 841-8822
 beneva.ca

Transmettre une copie du formulaire à l'adhérent, une copie à l'administrateur du régime et une copie à Beneva. Le document issu de la numérisation reçu par Beneva pourra être utilisé par Beneva et tenir lieu de document original.

5. Désignation du ou des bénéficiaire(s)

En cas de décès, j'attribue la prestation payable aux termes de mon contrat au(x) bénéficiaire(s) ci-dessous ou, à défaut, à ma succession, sous réserve de la législation applicable. **En l'absence de choix, la désignation de bénéficiaire est révocable. Au Québec, en l'absence de choix, la désignation de l'époux ou du conjoint uni civilement est irrévocable, à moins de cocher la case révocable.** La désignation d'un bénéficiaire subsidiaire ou secondaire est toujours révocable.

Conformément à la législation applicable, un adhérent peut effectuer, modifier ou révoquer une désignation de bénéficiaire. Si la désignation du bénéficiaire est irrévocable, le bénéficiaire devra donner son consentement pour toute modification future à la désignation de bénéficiaire et pour tout retrait partiel ou total des sommes de l'adhésion. Si un enfant mineur est désigné de façon irrévocable, le caractère irrévocable de la désignation ne peut pas être modifié avant que l'enfant devienne majeur et qu'il puisse donner son accord en signant le formulaire approprié. Si vous désirez que la prestation de décès soit payée sous forme de rente, remplir le formulaire FRA1744.

Bénéficiaire(s) primaire(s) Nom, prénom	Lien avec l'adhérent (ou, au Québec, lien avec l'investisseur)			%	Révocabilité du bénéficiaire primaire		Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)
	Conjoint*	Conjoint de fait	Autre		Révocable	Irrévocable	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A A A A M M J J
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A A A A M M J J
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A A A A M M J J

* L'époux ou conjoint uni civilement → L'union civile a les mêmes effets que le mariage lorsqu'elle est contractée suivant les normes devant un célébrant compétent et est enregistrée auprès des autorités provinciales.

Bénéficiaire(s) secondaire(s) ou bénéficiaire(s) subsidiaire(s) (facultatif)

Sélectionner un seul type de bénéficiaire et remplir le tableau.

Bénéficiaire(s) secondaire(s)

Au décès d'un bénéficiaire primaire, le(s) bénéficiaire(s) secondaire(s) qui lui est (sont) lié(s), le remplace(nt).
Chaque bénéficiaire secondaire doit être lié à un ou plusieurs bénéficiaires primaires.

Bénéficiaire(s) subsidiaire(s) (subrogé au Québec)

Un bénéficiaire subsidiaire recevra la prestation de décès si le ou les bénéficiaires primaires sont tous décédés.

Nom, prénom	Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)	%	À remplir seulement si vous nommez un (des) bénéficiaire(s) secondaire(s)
			Nom, prénom du bénéficiaire primaire lié ³
	A A A A M M J J		
	A A A A M M J J		
	A A A A M M J J		
	A A A A M M J J		

1. **Bénéficiaire secondaire** : le pourcentage total des bénéficiaires secondaires liés à un même bénéficiaire primaire doit être égal à 100 %.

2. **Bénéficiaire subsidiaire** : le pourcentage total pour l'ensemble des bénéficiaires subsidiaires doit être égal à 100 %.

3. Si vous nommez un (des) bénéficiaire(s) subsidiaire(s) et avez inscrit de l'information à cette section, celle-ci ne sera pas considérée.

Renseignement sur le fiduciaire (ne s'applique pas au Québec)

Remplir cette section seulement s'il s'agit d'un bénéficiaire mineur. Un fiduciaire doit être nommé pour recevoir au nom du bénéficiaire mineur tout versement jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge de la majorité. **Au Québec, le paiement sera effectué au nom du bénéficiaire mineur et transmis au(x) parent(s) ou au tuteur légal de ce bénéficiaire.**

Nom du fiduciaire

Lien du fiduciaire

6. Instructions supplémentaires

Réservé à Beneva

N° d'adhésion

Investissement

Service à la clientèle • Tél. : 1 877 841-8822

beneva.ca

Transmettre une copie du formulaire à l'adhérent, une copie à l'administrateur du régime et une copie à Beneva.
Le document issu de la numérisation reçu par Beneva pourra être utilisé par Beneva et tenir lieu de document original.

7A. Exigences du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

1. Indiquez la profession détaillée, incluant la fonction, le secteur d'activité, le nom de l'employeur et le statut d'emploi ; si retraité, veuillez inscrire les renseignements détaillés sur la dernière profession occupée avant la retraite :

Profession détaillée du preneur

Secteur d'activité du preneur

Nom de l'employeur du preneur

Statut d'emploi du preneur (p. ex., employé, cadre, propriétaire, travailleur autonome, etc.)

2. Quel est l'objectif et la nature projetée du placement ?

- Épargne à court terme Éducation Épargne-retraite Investissement à long terme Planification successorale
 Opérations courantes Fonds de vacances Fonds d'urgence Achat immobilier Autres (précisez) : _____

3. L'adhérent agit-il sur les instructions d'une autre personne, ou y a-t-il un tiers, autre que l'employeur ou l'association, qui paiera pour le contrat, ou qui aura l'usage de la valeur du contrat ou y aura accès ?

- Non Oui → Si oui, vous devez répondre aux questions ci-dessous.

Nom du tiers

Prénom du tiers

Date de naissance
A | A | A | A | M | M | J | J

Adresse du tiers

N° de téléphone du tiers

Renseignements détaillés sur l'activité ou la profession du tiers, incluant la fonction, le secteur d'activité, le nom de l'employeur et le statut d'emploi (p. ex., employé, cadre, propriétaire, travailleur autonome, etc.) ; si retraité, inscrire les renseignements détaillés sur la dernière profession exercée avant la retraite.

Lien entre le tiers et l'adhérent

Si le tiers est une entité :

N° de constitution ou d'immatriculation

Lieu de délivrance du certificat de constitution

N° de téléphone de l'entité

Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles les renseignements sur le tiers n'ont pu être obtenus, le cas échéant :

4. Personne politiquement vulnérable et dirigeant d'une organisation internationale : à remplir si un versement forfaitaire de 100 000 \$ ou plus est effectué :

L'adhérent, un de leurs proches parents ou une personne leur étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est-il un étranger politiquement vulnérable (ÉPV), un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut les maires et les débutés) ou un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) ?

- Non Oui → Si oui, veuillez remplir le formulaire FRA1234.

Définitions

Une **personne politiquement vulnérable (PPV)** peut être un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ou un national politiquement vulnérable (NPV).

Un **ÉPV** est une personne qui occupe ou a occupé l'une des charges suivantes au sein d'un **État étranger** : chef d'État ou chef de gouvernement ; membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative ; sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent ; ambassadeur ou attaché ou conseiller à un ambassadeur ; officier ayant le rang de général ou un rang supérieur ; dirigeant d'une société d'État ou d'une banque d'État ; chef d'un organisme gouvernemental ; juge de la Cour suprême, de la cour constitutionnelle ou d'une autre cour de dernier ressort ; chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative. Ces personnes sont des ÉPV peu importe leur citoyenneté, leur statut de résident ou le lieu de leur naissance. Le statut d'ÉPV est permanent.

Un **NPV** est une personne qui occupe ou a occupé l'une des charges suivantes **au Canada** : gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement ; membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative ; sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent ; ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur ; officier ayant le rang de général ou un rang supérieur ; dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ; chef d'un organisme gouvernemental ; juge d'une cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada ; chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative ; maire, préfet ou tout autre responsable des autorités municipales ou locales d'une ville, d'un village, d'une municipalité rurale ou d'une agglomération urbaine, sans égard à la population. Une personne cesse d'être un NPV cinq ans après avoir quitté ses fonctions ou cinq ans après son décès.

Un **DOI** est une personne qui occupe l'une des fonctions suivantes : dirigeant d'une organisation internationale mise sur pied par les gouvernements de différents États, dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale, ou dirigeant d'une organisation sportive internationale. Le dirigeant d'une organisation internationale, d'une institution créée par une organisation internationale, ou d'une organisation sportive internationale est la principale personne dirigeant cette organisation, p. ex. son président ou son président-directeur général. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale n'ont pas nécessairement une échelle internationale. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale peuvent être limitées à un pays ou à un territoire. Une personne cesse d'être un DOI cinq ans après avoir quitté ses fonctions ou cinq ans après son décès.

Réservé à Beneva

N° d'adhésion

Investissement
Service à la clientèle • Tél. : 1 877 841-8822
beneva.ca

Transmettre une copie du formulaire à l'adhérent, une copie à l'administrateur du régime et une copie à Beneva.
Le document issu de la numérisation reçu par Beneva pourra être utilisé par Beneva et tenir lieu de document original.

Certains membres de la famille des ÉPV, des NPV et des DOI doivent également être considérés comme des PPV ou des DOI. Ces membres de la famille sont les suivants :

- l'époux ou le conjoint de fait d'une personne visée;
- l'enfant d'une personne visée;
- la mère ou le père d'une personne visée;
- la mère ou le père de l'époux ou du conjoint de fait d'une personne visée;
- l'enfant de la mère ou du père d'une personne visée (frère ou sœur).

Une **personne étroitement associée** peut être une personne ayant des liens étroits avec une PPV ou un DOI pour des raisons personnelles ou professionnelles, p. ex. : une personne possédant une police d'assurance conjointe avec une PPV ou un DOI, une personne effectuant un versement de 100 000 \$ ou plus dont le bénéficiaire est une PPV ou un DOI, un partenaire d'affaire d'une PPV ou d'un DOI, ou une personne qui détient, directement ou indirectement, une entreprise conjointement avec une PPV ou un DOI, une personne engagée dans une relation romantique avec une PPV ou un DOI (amoureux ou amoureuse, amant ou amante), une personne participant à des œuvres caritatives en relation étroite avec une PPV ou un DOI.

7B. Déclaration de résidence pour fins de l'impôt

Veillez indiquer la déclaration de résidence aux fins de l'impôt du preneur. En cas d'oubli ou de non-réponse, le formulaire FRA1737, *Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification) – Individu*, vous sera retourné et devra être dûment rempli et signé. Advenant que la déclaration de résidence à des fins fiscales ne soit pas obtenue, Beneva inc. (« Beneva ») pourrait devoir déclarer les renseignements sur le compte à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Déclaration de résidence pour fins de l'impôt de l'adhérent :

Cocher (✓) toutes les options qui s'appliquent à vous :

- Je suis un résident du Canada aux fins de l'impôt.
- Je suis un résident d'une autre juridiction que le Canada aux fins de l'impôt. → **Si vous cochez cette case, le formulaire FRA1737 est obligatoire.**

8. Avis concernant la protection de vos renseignements personnels

Pour Beneva¹, protéger vos renseignements personnels est primordial. C'est pourquoi nous vous informons que nous recueillons, utilisons et communiquons vos renseignements personnels avec votre consentement, à moins que la loi nous autorise à le faire autrement, et ce, pour la durée nécessaire aux fins ci-dessous :

- vous identifier
- établir et mettre à jour votre profil, vos besoins et vos objectifs
- évaluer vos demandes et votre admissibilité à nos produits et services
- vous communiquer des conseils liés à votre situation
- administrer vos contrats ainsi que vos produits ou services (p. ex. : tarification, sélection des risques, souscription, traitement de vos réclamations, etc.)
- se conformer à des exigences légales et réglementaires (p. ex. : pour prévenir, détecter ou réprimer les infractions, les cybermenaces, la fraude, etc.)
- obtenir votre opinion en lien avec nos produits ou services
- vous proposer des offres et des conseils personnalisés sur nos produits ou nos services (voir votre droit de retrait de consentement) selon vos préférences et conformément aux règles relatives aux communications électroniques et téléphoniques mener des études et des recherches incluant la conception et l'application de modèles statistiques dont certains peuvent permettre de créer ou d'inférer de nouvelles informations à votre sujet

De quelles façons Beneva recueille vos renseignements personnels ?

Nous pouvons recueillir vos renseignements personnels par téléphone, en personne, et à l'aide de nos formulaires et de nos interfaces numériques.

À qui Beneva communique vos renseignements personnels ?

Pour les raisons mentionnées plus tôt, et seulement s'ils sont liés à vos produits ou services, nous communiquons vos renseignements personnels à nos sociétés affiliées et à nos réseaux de distribution ainsi qu'à des tiers, dont certains peuvent être situés à l'extérieur du Québec et du Canada.

Ces tiers peuvent inclure :

- d'autres institutions financières, comme des assureurs et des réassureurs
- d'autres organismes ou entités détenant des renseignements sur vous, entre autres, en assurance, en fraude ou en indemnisation
- des intermédiaires
- des agences d'évaluation du crédit
- des ministères et des organismes gouvernementaux ou des autorités réglementaires
- des employeurs
- des fournisseurs de services en lien avec une réclamation, comme des professionnels de la santé et des ateliers de réparation automobile d'autres mandataires et fournisseurs de services (services technologiques, services d'impression et d'expédition de documents, etc.)

Notez que dans tous les cas, nous nous assurons qu'ils respectent la protection de vos renseignements personnels.

Quels sont vos droits d'accès et de rectification ?

Accéder à vos renseignements personnels ou demander la correction d'un renseignement incomplet ou inexact est possible. Transmettez-nous une demande à l'adresse suivante :

Responsable de la protection des renseignements personnels

Beneva
625, rue Jacques-Parizeau,
Québec (Québec) G1R 2G5
ResponsablePRP@beneva.ca

Pour en savoir plus sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, consultez la version complète de notre Énoncé de confidentialité au www.beneva.ca.

Votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels est nécessaire à la fourniture du produit ou service demandé ou offert. Vous avez le droit de retirer votre consentement, mais Beneva ne pourra toutefois plus continuer à vous offrir ses produits ou services.

1. Le terme « Beneva » signifie Beneva inc., ses sociétés affiliées, leurs mutuelles et ses réseaux de distribution. Les sociétés affiliées de Beneva inc. désignent La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance, Services d'investissement Beneva inc., Société d'assurance Beneva inc., L'Unique assurances générales inc. et Unica assurances inc.

Investissement

Service à la clientèle • Tél. : 1 877 841-8822

beneva.ca

Réservé à Beneva

N° d'adhésion

**Transmettre une copie du formulaire à l'adhérent, une copie à l'administrateur du régime et une copie à Beneva.
Le document issu de la numérisation reçu par Beneva pourra être utilisé par Beneva et tenir lieu de document original.**

9. Consentement et signatures

J'autorise l'employeur ou l'association mentionné(e) ci-dessus à agir comme « agent » pour le régime au sens du contrat applicable et j'autorise mon employeur à retenir sur mon salaire, s'il y a lieu, les cotisations prévues au régime. Cette autorisation demeure valable jusqu'à révocation écrite de ma part.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du régime et je demande à y participer. Tout renseignement fourni constitue une garantie affirmative de ma part.

Je reconnais avoir eu l'occasion de prendre connaissance des informations sur le fonctionnement des fonds de placement, sur le degré relatif de risques, sur les caractéristiques et les avantages particuliers de chacun de ces fonds. Ainsi, j'assume l'entière responsabilité quant à mes choix d'investissement. Je reconnais également que certains Fonds Beneva spécialisés présentent une volatilité élevée et peuvent ainsi occasionner de fortes variations de rendement sur de courtes périodes. Je comprends que je devrais limiter mon investissement dans ces fonds à un maximum de 5 % de la valeur de l'ensemble de mon portefeuille.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'avis concernant la protection des renseignements personnels.

Je déclare que les renseignements fournis à la section 7B Déclaration de résidence pour fins de l'impôt (autocertification) sont exacts et complets. Je fournirai à Beneva inc. une nouvelle déclaration dans un délai de 10 jours suivant tout changement de circonstances faisant en sorte que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont incomplets ou inexacts.

Je déclare que les renseignements fournis sur le présent formulaire, concernant mes coordonnées, mon identification, ma profession (incluant mon occupation, mon secteur d'activité, le nom de mon employeur et mon statut d'emploi) et l'objectif et la nature projetée du placement sont exacts, complets et correctement inscrits. Je m'engage à aviser promptement Beneva ou mon conseiller de tout changement relatif à ces renseignements. Le cas échéant, le conseiller transmettra alors sans délai les renseignements mis à jour à Beneva inc.

J'atteste que ma signature, si apposée électroniquement, a la même valeur juridique que ma signature manuscrite. Toute reproduction de ce formulaire d'adhésion dont l'intégrité est assurée, a la même valeur juridique que l'original.

X

Signature de l'adhérent (obligatoire)

A | A | A | A | M | M | J | J |
Date

Beneva – Investissement

Service à la clientèle

C.P. 10500, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4H6

Téléphone : 1 877 841-8822

beneva.ca

Réservé à Beneva

N° d'adhésion

Transmettre une copie du formulaire à l'adhérent, une copie à l'administrateur du régime et une copie à Beneva.
Le document issu de la numérisation reçu par Beneva pourra être utilisé par Beneva et tenir lieu de document original.